CPCN : Chaires Universités / CNRS

Réunion du 6 janvier 2009, Campus Gérard Mégie du CNRS, 3 rue Michel Ange, PARIS La Conférence des Présidents des sections du Comité National de la Recherche Scientifique (CPCN) a rédigé et voté cette motion.

La CPCN, Conférence des Présidents de section du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS), après avoir entendu M. A. Migus, Directeur Général du CNRS, estime que les inquiétudes provoquées à l'automne par l'annonce de la création de 90 chaires université/CNRS (et la perte de 95 postes de chercheurs titulaires) ne sont pas dissipées. Au-delà des objections de principe déjà formulées dans sa motion du 10 octobre 2008, la CPCN considère que les conditions précipitées et opaques dans lesquelles les laboratoires d'accueil et les thèmes de recherche ont été choisis pour la campagne 2009 sont notoirement insatisfaisantes. Elle considère également que les procédures de recrutement qui lui ont été exposées ne garantissent aucunement la qualité du recrutement visé. De telles conditions ne peuvent que nuire à la coopération entre le CNRS et les Universités, coopération nécessaire pour la pérennité et l'excellence de la recherche française. La CPCN refuse donc de donner sa caution scientifique à une telle procédure d'attribution du label « chaire » par l'organisme. Elle rappelle son attachement à une évaluation collégiale et concurrentielle au plan national des demandes de délégation au CNRS, telle qu'elle a pu être pratiquée par les sections du CoNRS, et propose que l'attribution du label « chaire » soit organisée dans ce cadre éprouvé.

Motion adoptée le 6 janvier 2009 à l'unanimité